

Date de la séance

Le 11 mars 2026

Date de convocation

Le 05 mars 2026

Date de publication

Le 05 mars 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 24

Procurations 5

Excusé 0

Absent 5

N° 2026-03-21

OBJET :

**Avance sur
subvention au profit
de la Régie
communautaire du
Cinéma
Intercommunal Les
Deux Scènes –
exercice 2026**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 11 mars, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Stéphane GOMPERTZ, Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, William FALCHETTO

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Christine CAILLAT,

Procurations :

Jean Philippe ANTOINE a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Jean-Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Jérôme COTIGNY a donné pouvoir à Myriam BRENAC

Excusé :

Absents : Olivier RAVENEL, Hajer RIVIERE, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Jean-Bernard HETZEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1,

VU la loi 92-125 du 6 février 1992,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT que le vote du budget communautaire 2026 est prévu en avril prochain,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le versement d'une avance sur subvention au Cinéma intercommunal Les Deux Scènes,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime Des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 04 mars 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, 6^e Vice-Président délégué en charge des finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** le versement d'une avance sur subvention à hauteur d'un montant de 15 000.00€, au Cinéma Intercommunal Les Deux Scènes.



Le Président
Patrick LOISEL

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **18/03/26**
- Document rendu exécutoire le **18/03/26**